

Aimer nos enfants : Trouver ce qui fonctionne pour les familles des Premières Nations

Chaire de recherche du Canada sur la mise en œuvre des services
à l'enfance et à la famille des Premières Nations 2023-2030



Fiche d'information n° 3

Qu'est-ce que la négligence des enfants ?

La négligence des enfants est le problème le plus fréquemment signalé dans les enquêtes des services de protection de l'enfance concernant les enfants des Premières Nations. Selon l'Étude d'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants au Canada et dans les Premières Nations (2019), les enfants des Premières Nations sont 8,5 fois plus susceptibles que les enfants non autochtones de faire l'objet d'un signalement aux services de protection de l'enfance en raison de problèmes liés à la négligence.¹ La négligence est alimentée par des risques structurels tels que la pauvreté, les mauvaises conditions de logement, les problèmes de santé mentale des parents, la toxicomanie et la violence familiale.² La négligence varie en gravité et en chronicité. Les enfants, en particulier les jeunes enfants exposés à une négligence chronique et grave, peuvent être exposés à des risques sérieux et subir des conséquences tout au long de leur vie.

Comment les lois canadiennes sur la protection de l'enfance définissent-elles la négligence ?

Les lois provinciales et territoriales canadiennes sur la protection de l'enfance définissent généralement la négligence comme l'incapacité d'un parent à répondre aux besoins d'un enfant. Cela inclut:

- une supervision inadéquate,
- la négligence physique,

La négligence : Un concept colonial du XIX^e siècle

La définition juridique de la négligence remonte aux concepts coloniaux du XIX^e siècle sur la bonne éducation des enfants. La loi ontarienne de 1893 *sur la prévention de la cruauté envers les enfants et leur meilleure protection* autorise le gouvernement à retirer les enfants qui, « en raison de la négligence, de l'ivrognerie ou d'autres vices des parents, grandissent sans contrôle parental ni éducation salubre, ou dans des circonstances qui les exposent à une vie oisive et dissolue. »

Malgré des tentatives plus récentes pour redéfinir la *négligence* en termes moins moralisateurs, l'idée générale se concentre inévitablement sur les défaillances parentales plutôt que sur la pauvreté, les logements inadéquats et le manque de services sociaux.

- négligence médicale,
- la négligence émotionnelle.

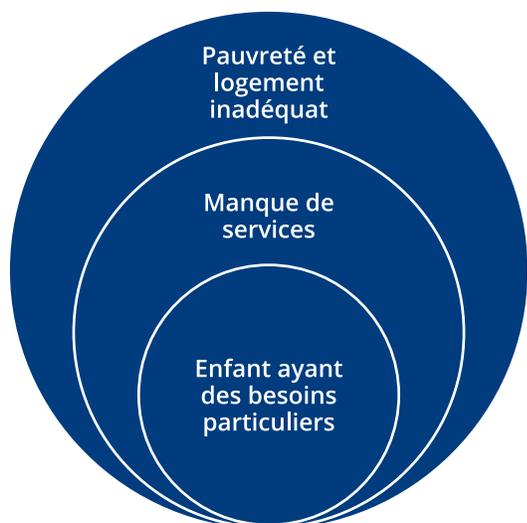
La négligence à l'égard des enfants est la préoccupation la plus fréquemment signalée dans les enquêtes des services de protection de l'enfance. La négligence était la principale raison dans 44% des cas d'enfants des Premières

Nations ayant fait l'objet d'une enquête des services de protection de l'enfance en 2019. Environ un quart de ces enquêtes sur la négligence comprennent également des préoccupations concernant la violence entre partenaires intimes ou la maltraitance émotionnelle. En outre, certains cas de violence physique comportent également des préoccupations relatives à la négligence.

Ces définitions tendent à codifier les risques structurels au niveau des parents des Premières Nations³ pour les facteurs qui nuisent au développement et au bien-être de leurs enfants, même lorsque les parents ont peu ou pas de contrôle sur la situation.

Familles négligées

Presque tous les cas signalés de négligence à l'égard des enfants concernent des familles vivant dans la pauvreté. Bien que de nombreuses familles vivant dans la pauvreté répondent aux besoins de leurs enfants, malgré la réalité éprouvante et démoralisante du manque de ressources, le risque de négligence envers les enfants augmente lorsque les familles vivant dans la pauvreté ont des enfants ayant des besoins particuliers et/ou lorsque les parents souffrent de dépendances, de problèmes de santé mentale ou vivent de la violence familiale. Nombre de ces parents souhaitent désespérément mieux s'occuper de leurs enfants, mais n'ont pas accès aux services intégrés qui répondraient à leurs besoins.



Facteurs qui entravent le bien-être de l'enfant

Les conséquences chroniques et graves du colonialisme, notamment les pensionnats et les services sous-financés destinés à remédier à ces conséquences, signifient que les familles des Premières Nations sont beaucoup plus susceptibles d'être confrontées à la pauvreté et à des logements inadéquats et qu'elles ont beaucoup moins de chances d'avoir accès à des services d'aide aux parents, de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie. Le Tribunal canadien des droits de la personne a estimé que le gouvernement du Canada avait systématiquement fait preuve de discrimination à l'égard des familles vivant dans les réserves et au Yukon en ne garantissant pas des services véritablement égaux et fondés sur la culture qui répondent aux besoins réels des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations.

Devoir de soutien et devoir de signalement

Si un enfant vit dans un logement insalubre, où il y a de la moisissure, dans une réserve sans eau potable, pourquoi les parents sont-ils blâmés ?

S'il n'y a pas de garderie après l'école et que le parent doit être au travail lorsque l'enfant rentre de l'école, pourquoi le parent est-il accusé de ne pas avoir surveillé l'enfant ?

Si un parent épuisé lutte contre son propre traumatisme et ne bénéficie d'aucun soutien, pourquoi les autres n'interviennent-ils pas pour aider le parent et l'enfant ?

Le soutien social peut prévenir la négligence et contribuer à en réduire les effets négatifs sur les enfants.

Le soutien émotionnel, l'aide à l'alimentation, au logement, au transport et un coup de main supplémentaire pour la garde des enfants peuvent aider les parents à ne pas se sentir dépassés. Les liens avec la communauté aident à développer des stratégies d'adaptation et des relations de soutien entre les enfants et les parents.

Négligence grave

La plupart des cas relevant de la définition générale de la négligence devraient être traités en fonction des problèmes spécifiques qui exposent ces enfants à un risque de mauvais résultats (logement inadéquat, toxicomanie, crises de santé mentale, etc.) Parfois, cependant, une intervention urgente est essentielle pour protéger les enfants. Étant donné les étapes critiques du développement cérébral et physique des nourrissons et des jeunes enfants, une négligence grave peut causer des dommages permanents sérieux et toute une série de problèmes de santé chroniques pour un enfant plus tard dans sa vie.

Dans les situations les plus tragiques, une négligence grave peut entraîner la mort d'un enfant. En fait, les décès d'enfants sont plus souvent dus à la négligence qu'à la maltraitance.⁴

Les familles ont besoin de soutien

La plupart des situations qualifiées de « négligence » sont mieux décrites comme des familles ayant besoin de soutien. Bien que ces situations soient mieux prises en charge par des services communautaires volontaires, l'exposition à long terme aux problèmes familiaux peut nuire considérablement au développement et au bien-être des enfants. Les études de suivi des enfants étiquetés comme négligés montrent que, sans soutien, ils sont susceptibles de souffrir de problèmes similaires à ceux des enfants qui ont été victimes d'abus physiques ou sexuels.⁵ Les enfants étiquetés comme négligés risquent d'avoir :

- des problèmes d'attachement;
- un faible développement cognitif;
- des compétences sociales limitées;
- des retards scolaires et l'abandon de l'école;
- des difficultés comportementales et émotionnelles.
- Des études démontrent que leurs problèmes persistent à l'âge adulte :
 - chômage;
 - itinérance;
 - abus de substances;
 - faibles compétences parentales.

Lorsque les familles des Premières Nations ont du mal à répondre aux besoins de leurs enfants, ceux-ci risquent également d'être retirés de leur foyer, voire de leur communauté, ce qui entraîne une perte de lien avec leur famille, leur culture et leur développement spirituel.

Prévenir la négligence

Il n'existe pas de solution miracle à des problèmes tels que la pauvreté, les mauvaises conditions de logement, la toxicomanie, l'isolement social, la violence familiale et les traumatismes intergénérationnels. Étant donné que la pauvreté est le principal facteur de risque pour les familles, une prévention efficace à long terme devrait inclure des compléments de revenus, un bon emploi et des aides au logement.

Les services doivent cibler les besoins individuels de chaque parent et de chaque enfant. Les parents peuvent avoir besoin de programmes de traitement des dépendances ou de santé mentale, d'éducation et de soutien à la parentalité, de services de lutte contre la violence familiale et/ou de programmes sociaux destinés à renforcer leurs liens avec la communauté.

En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a ordonné au Canada de mettre fin à ses pratiques discriminatoires et de réformer le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN). Services aux Autochtones Canada financera les « mesures de prévention et les mesures les moins perturbatrices » à hauteur de 2 500 dollars (ajustés en fonction de l'inflation) par personne vivant dans une réserve et au Yukon jusqu'à ce que la réforme du programme des SEFPN soit achevée. Des préoccupations ont été soulevées quant à la pertinence et à la mise en œuvre de cette approche de financement par habitant.

Cette fiche d'information fait [partie d'une série](#)⁶ consacrée aux services de prévention en matière de protection de l'enfance.

Les enfants peuvent avoir des besoins scolaires, sociaux et/ou médicaux. Leurs services peuvent inclure une gamme de programmes, allant du tutorat géré par la communauté, des clubs après l'école et des programmes récréatifs et culturels aux services psychologiques spécialisés et à l'orthophonie. Les jeunes plus âgés peuvent également avoir besoin

de programmes d'aide aux personnes souffrant de dépendances ou aux victimes de traumatismes.

Le bien-être des enfants des Premières Nations doit être le principal objectif des interventions holistiques et globales, adéquatement financées, conçues par la culture et les traditions des Premières Nations et reflétant leur force.

Si vous souhaitez partager des informations sur une initiative de soutien aux enfants et aux familles des Premières Nations dans votre communauté, les chercheurs du projet Aimer nos enfants aimeraient vous entendre. LOCwhatworks@gmail.com

Notes de fin

- 1 Fallon, B., Lefebvre, R., Trocmé, N., Richard, K., Hélie, S., Montgomery, M., et al. (2021). *Denouncing the continued overrepresentation of First Nations children in Canadian child welfare: Findings from the First Nations/Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect-2019*. Ontario: Assembly of First Nations.
- 2 Center on the Developing Child (nd). *InBrief: The science of neglect*. Harvard University. <https://harvardcenter.wpenginpowered.com/wp-content/uploads/2015/05/InBrief-The-Science-of-Neglect-3.pdf>
- 3 Caldwell, J., Sinha, V. (2020). (Re) Conceptualizing Neglect: Considering the Overrepresentation of Indigenous Children in Child Welfare Systems in Canada. *Child Indicators Research*, 13. 10.1007/s12187-019-09676-w.
- 4 Krugman, S. D., Lane, W. G. (2022). Fatal child abuse. In R. D. Krugman, J. E. Korbin (Eds.), *Handbook of child maltreatment* (pp. 165–180). Child Maltreatment, vol 14. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-030-82479-2_7
- 5 Dubowitz, H., Kobulsky, J. M., Proctor, L. J. (2022). Recent Research on Child Neglect. In R. D. Krugman, J. E. Korbin (Eds.), *Handbook of child maltreatment* (pp. 35–64). Child Maltreatment, vol 14. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-030-82479-2_2
- 6 <https://cwrp.ca/fr/protection-de-lenfance-autochtone>

